

Plus tard, Mgr Plessis, devenu évêque de Québec, confia à plusieurs des prêtres venus d'Europe, des cures importantes, surtout dans la région des Trois Rivières. Le séminaire de Nicolet, objet de ses prédilections, avait pour supérieur M. Rimbault ; les Ursulines des Trois Rivières avaient pour chapelain M. de Calonne, et huit paroisses, aux environs du lac St-Pierre, avaient pour curés des prêtres français, si bien qu'on appelait ce coin de notre province la Petite France.

Ces prêtres, en renonçant à retourner dans leur patrie, firent un bien généreux sacrifice. Ils rendirent d'importants services dans les positions qui leur furent confiées, car non seulement les paroisses qu'ils desservaient bénéficièrent de leurs talents et de leurs vertus, mais il suffit de rappeler l'œuvre accomplie à Nicolet par M. Rimbault pour asseoir sur une base solide le collège que venait d'y fonder Mgr Plessis et la direction, pendant 22 ans, du collège de Montréal par M. Roque, prêtre saint autant qu'érudit, pour apprécier le mérite et l'influence bienfaisante de ces distingués auxiliaires.

M. Dionne termine son étude sur l'émigration des prêtres français par quelques pages fort intéressantes sur la tentative faite par le comte Joseph de Puisaye pour l'établissement d'une colonie de royalistes de France dans le Haut Canada.

L'ouvrage que je viens de signaler fait honneur à notre distingué écrivain. Il comble une lacune de notre histoire et jette sur cette période de notre existence nationale une lumière aussi opportune que bienfaisante. M. Dionne mérite donc à tous égards les félicitations de ses concitoyens.

PIERRE BOUCHER.

**Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province
de Québec pour l'année 1903-1904**

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 1er février 1905.

L'honorable M.-A. ROBITAILLE,

Secrétaire de la province,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre mon rapport sur l'état de l'instruction publique dans la province, pour l'année 1903-04, en vous priant de vouloir bien le présenter à la Législature à sa prochaine session.